

**ANNEXE A**

**ÉTABLISSEMENT DE L'ENVELOPPE**

**DES CHARGES D'EXPLOITATION**



1

**ÉTABLISSEMENT DES CHARGES D'EXPLOITATION**

	Établissement de l'enveloppe		
	2009	2010	Variation
<b>CONCILIATION DE RÉGLEMENTAIRE À STATUTAIRE - ANNÉE PRÉCÉDENTE</b>			
Charges d'exploitation à des fins réglementaires	1 107,0	1 167,9	
Reclassement d'éléments spécifiques dans les activités de base			
+ Alimentation des clients de la région de Schefferville	9,4		
+ Maîtrise de la végétation	17,8		
Charges d'exploitation à des fins réglementaires (après reclassement)	1 134,2	1 167,9	3,0%
Éléments de conciliation			
- Rendement des fournisseurs	-6,5	-9,6	
- Frais corporatifs	-40,9	-41,9	
- Récupérations de coûts	<u>-34,3</u>	<u>-35,9</u>	
	<b>-81,7</b>	<b>-87,4</b>	
Charges d'exploitation à des fins statutaires	1 052,5	1 080,5	2,7%

<b>ÉTABLISSEMENT DE L'ENVELOPPE DE CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Charges d'exploitation à des fins statutaires - année précédente	1 052,5	1 080,5	2,7%
Démarche de planification			
Facteur de progression combiné des charges de 2,5 %	25,6	27,0	
Gains d'efficience - actions de gestion courante <i>(cible de 1 % en 2009 et de 1,25 % en 2010)</i>	-10,5	-13,5	
Gains supplémentaires SIC	-1,1	-2,7	
Facteur de croissance des activités liés aux nouveaux abonnements	12,5	9,3	
Arrondissements et autres	<u>1,5</u>	<u>1,6</u>	
	<b>28,0</b>	<b>21,7</b>	
Charges d'exploitation à des fins statutaires - année courante	1 080,5	1 102,2	2,0%

<b>CONCILIATION DE STATUTAIRE À RÉGLEMENTAIRE - ANNÉE COURANTE</b>			
Charges d'exploitation à des fins statutaires	1 080,5	1 102,2	2,0%
Éléments de conciliation			
+ Rendement des fournisseurs	9,6	12,3	
+ Frais corporatifs	41,9	43,9	
+ Récupérations de coûts	<u>35,9</u>	<u>38,7</u>	
	<b>87,4</b>	<b>94,9</b>	
Charges d'exploitation à des fins réglementaires	1 167,9	1 197,1	2,5%

2

- 1 À des fins internes (Hydro-Québec), les charges d'exploitation sont présentées nettes
- 2 des récupérations de coûts. De plus, elles excluent les frais corporatifs ainsi que le
- 3 rendement des fournisseurs.
  
- 4 Le Distributeur rappelle qu'il établit sa cible budgétaire à partir des charges d'exploitation
- 5 établies à des fins internes. Sur cette base, la hausse des charges d'exploitation est
- 6 passée de 2,7 % (2008-2009) à 2,0 % (2009-2010).